

DIFFUSION RESTREINTE

Classifié par décision
du Ministre de la Défense

N° 000574 du 09 FEV 2021

ELMIS A

RE

PAYS : RWANDA

N° COURRIER DEPART :

N° 783/AD/RWA/DR

OBJET : Bilan de l'Assistance Militaire
Technique Gendarmerie au Rwanda.

REPERE / CLASSEMENT :

200.000 / RWA

NOMBRE DE PAGE (S) :

QUATRE

REFERENCE :

NOMBRE D'ANNEXE :

EMA/RW			
N°	501	EX	13
			RESUME
			VISA
CHEF			
Adj 1			
Adj 2			D
Adj 3			
09 OCT. 1992			
1991			
1992			
1993			
1994			
EMA			
SECRET			

* Le Colonel CUSSAC

Attaché de Défense, près

SIGNATURE : Ambassade de France au Rwanda



DESTINATAIRES :

- M. M. C.
- D. G. G. N.
- D. R. M.
- E. M. A. / R. E.

DATE RECUEIL :

Septembre 1992

DATE REDACTION :

05 octobre 1992

COPIES :

LE CONTENU DE CE BULLETIN
A FAIT L'OBJET D'UN ECHANGE
AVEC

SOURCE (S) :

376

La montée en puissance de l'Assistance Militaire Technique Gendarmerie auprès de la Gendarmerie Rwandaise, notamment depuis la mise en place des Détachements d'Assistance Militaire et d'Instruction (D.A.M.I.) Police Judiciaire, Ecole de la Gendarmerie, Gendarmerie Mobile et Transmissions à la fin du premier semestre 1992 commence à porter ses fruits.

Elle va de pair avec l'action énergique et déterminée du nouveau Chef d'Etat-Major qui a entrepris de profonds changements : restructuration, renouvellement des cadres, de nature à consolider la position, encore fragile, de la gendarmerie rwandaise au sein des F.A.R.

Bien que de nombreuses initiatives aient été prises, il reste beaucoup à faire dans le domaine de la formation, de l'organisation et de l'équipement.

ECOLE DE LA GENDARMERIE NATIONALE (E.G.E.N.A.):

L'EGENA, dans un état déplorable au 1er juillet 1992, a entrepris un redressement vigoureux sous l'impulsion du Chef d'Etat-Major, aidé énergiquement par le Chef d'Escadron F et son équipe. L'école, qui n'était plus alimentée en élèves depuis de nombreux mois à cause de la guerre, fonctionne à nouveau avec un nouvel organigramme et des cadres sélectionnés.

A l'heure actuelle :

- un cours de police militaire a été dispensé à 32 gendarmes du 28 juillet au 29 août 1992. Ces personnels sont destinés à être affectés à la Compagnie Q.G. chargée de la protection du Premier Ministre.
(Une action est entreprise actuellement par l'Attaché de Défense, auprès de la Présidence et de l'Etat-Major de la Gendarmerie pour que la Garde Présidentielle chargée de la protection du Président de la République et de son entourage, englobe également la protection des autres V.I.P., ceci pour la recherche d'une meilleure efficacité).
- 300 gendarmes sont scolarisés à l'E.G.E.N.A. pour la formation A.P.J.
- 30 gendarmes féminins suivent un complément de formation (8 mois)
- 60 O.P.J. suivent un cours de huit mois
- une trentaine d'officiers (issue de l'E.S.M.) vont suivre un stage de trois mois.

Compte tenu du d'élèves scolarisés, l'E.G.E.N.A. va rencontrer des problèmes au niveau :

- de l'infrastructure,
- de l'encadrement pédagogique.

L'infrastructure de l'école nécessite d'importants travaux pour refaire des dortoirs, des cuisines et des magasins dignes d'une école.

De l'avis de l'Attaché de Défense, il paraît souhaitable d'envisager un programme pluri annuel étalé sur trois ans, destiné à améliorer les conditions de vie de l'E.G.E.N.A.; la première tranche pourrait être réalisée dès 1993.

L'aide directe 1993 porterait essentiellement sur l'équipement en

matériels pédagogique (films d'instruction, aides pédagogiques et matériels de bureau).

Au niveau de l'encadrement pédagogique, les deux A.M.T. permanents (1 officier, 1 sous-officier) renforcés par un D.A.M.I. de trois sous-officiers depuis le 21 août 1992 s'avère juste suffisant. Il paraît souhaitable, tant que la gendarmerie rwandaise n'aura pas formé d'instructeurs qualifiés, de renouveler ce D.A.M.I.

D.A.M.I. - GARDE MOBILE :

Le Chef d'Etat-Major de la Gendarmerie rwandaise, conscient des difficultés auxquelles la Gendarmerie pourrait être confrontée dans les mois à venir dans le domaine du maintien et du rétablissement de l'ordre, a souhaité la mise en place d'un groupe mobile à 3 compagnies d'intervention.

La France, qui encourage toute initiative concourant à la sécurité des institutions, a accédé à sa demande et a dépêché dès le 15 juillet 1992, un D.A.M.I. de trois sous-officiers destinés à instruire ces compagnies. Ils ont été suivis, un mois plus tard, par deux autres sous-officiers.

La première compagnie, forte de 100 hommes, a achevé sa formation de deux mois. Elle devrait être maintenant opérationnelle, mais elle doit :

- poursuivre son entraînement,
- disposer d'un encadrement de qualité.

Or, il est à craindre que cette unité, mise à la disposition du Commandement de Groupement de KIGALI, ne soit employée à des tâches diverses et perde rapidement son acquis et sa cohésion.

Le Chef d'Etat-Major semble l'avoir compris et a affecté au commandement du Groupe Mobile un Commandant.

La deuxième compagnie d'intervention a été incorporée le 17 septembre et a commencé son instruction.

La fin de l'instruction des trois compagnies devrait intervenir courant février 1993, ce qui suppose le maintien du D.A.M.I. jusqu'à cette date (les deux sous-officiers arrivés le 18 août sur le territoire).

Le Chef d'Escadron F. conseiller technique sécurité auprès de la Garde Présidentielle, a supervisé l'instruction de la première unité et a élaboré le programme d'instruction. Cependant, ses tâches à la G.P. semblent incompatibles avec le suivi de l'instruction des compagnies d'intervention.

Aussi est-il hautement souhaitable, comme il a été demandé et accordé, de mettre en place, au mieux en début d'année 1993, un officier conseiller mobile auprès du futur commandant du groupe mobile. Celui-ci serait chargé de conseiller le Commandant du Groupe dans le domaine de l'instruction et de l'entraînement des trois compagnies qui seront rattachées directement à l'Etat-Major de la Gendarmerie.

Reste le problème du casernement du futur groupe mobile dont le C.E.M. souhaite qu'il soit situé en dehors des structures actuelles. Le terrain est semblé-t-il trouvé (au Sud de KIGALI) mais tout est à faire : eau, électricité, bâtiments.

La Gendarmerie rwandaise souhaite une aide de la France pour la construction des bâtiments. Le problème mérite d'être étudié mais il faudra faire des choix dans le cadre de l'enveloppe accordée.

D.A.M.I. - GARDE PRESIDENTIELLE

Unité forte de 480 hommes, la Garde Présidentielle est chargée d'assurer la sécurité du Président, de sa famille, de certains sites officiels et privés, de services d'honneur, d'escortes motocyclistes. Au vu de ces missions, le Chef d'Escadron R conseiller technique sécurité auprès de la Garde Présidentielle s'est assigné trois missions :

- 1 - Remettre à niveau l'escorte motocycliste,
- 2 - Poursuivre l'entraînement et l'instruction des 3 compagnies de marche,
- 3 - Créer un groupe de sécurité et d'intervention du G.S.I.G.P.

Le Chef d'Escadron R a été assisté par un DAMI de novembre 1991 à avril 1992 pour assurer la 1ère mission et la sélection des personnels du G.S.I.G.P. venant des compagnies de marche. Compte tenu de l'insuffisance de formation de base, la mise sur pied de l'unité motocycliste a été, momentanément, abandonnée.

A l'heure actuelle, le projet de changement d'appellation de "Garde Présidentielle" en "Garde Républicaine" est à l'étude avec de fortes chances d'aboutir. Ce changement d'appellation serait accompagné d'un changement de missions, la garde républicaine devant, entre autres, être la seule unité chargée de la protection de tous les V.I.P.

Quand cette nouvelle unité sera née, elle devra alors bénéficier d'une assistance en personnels tout à fait particulière.

D.A.M.I. - POLICE JUDICIAIRE

Le fichier central, supprimé par la Gendarmerie rwandaise fin juin 1992, et remplacé par le Centre de Recherches Criminelles et de Documentation (C.R.C.D.) a été l'occasion de modifier profondément les structures, les moyens d'action et les hommes chargés de la police judiciaire au niveau central de la gendarmerie.

Un gros effort a été fait en matière de renouvellement des personnels (cadres et enquêteurs) d'équipement (informatique, matériels P.J.), d'instruction et de formation des O.P.J.

Un DAMI, composé de quatre sous-officiers spécialisés, coiffés par un officier supérieur est en place depuis la mi-juillet 1992. Sa mission expirant fin octobre 1992, une demande de prolongation est demandée par les autorités rwandaises. Il est souhaitable qu'elle soit accordée et que ce DAMI soit renouvelable. Compte tenu de l'insuffisance de formation des O.P.J. et des perspectives difficiles de la situation dans laquelle va se trouver le pays dans les mois qui viennent, il paraît opportun de poursuivre l'action entreprise en matière de police judiciaire.

.../...

D.A.M.I. - TRANSMISSIONS

Un sous-officier A.M.T. Transmissions est affecté à la Compagnie TRANS commune à l'armée et à la gendarmerie rwandaise pour aider les spécialistes Trans des F.A.R. dans le domaine de la réparation des matériels transmissions. Il effectue également, renforcé par un D.A.M.I. Trans (1 sous-officier) certaines missions de dépannage et d'inspection technique des matériels télécom. des F.A.R. Il dispense parallèlement des cours de formation aux mécaniciens Trans et aux opérateurs.

Il a été confié à ce sous-officier et au DAMI de poursuivre le recensement des matériels existants, à la fois dans les unités et en magasins pour avoir une idée des besoins réels de la Gendarmerie. Ce recensement permettra d'étudier et de réaliser une architecture cohérente des réseaux de transmissions et d'établir un T.E.D.M. Transmissions par unités.

Le D.A.M.I. Trans. a été prolongé de deux mois. Au niveau de l'équipement, la Mission Militaire de Coopération vient d'affecter aux F.A.R. une aide exceptionnelle sous la forme de 50 T.R. (portatifs) et de 25 T.R. (fixés sur véhicules). Il est souhaitable que la Gendarmerie obtienne sur ce lot une vingtaine de TR et 10 TR pour équiper le groupe mobile d'intervention à deux compagnies.

*

*

*

L'analyse de ce bilan fait apparaître une évolution très positive de la Gendarmerie rwandaise à laquelle les autorités et la population recommencent à accorder leur confiance.

Il est à noter que cette évolution est due, en grande partie, au remplacement du Chef d'Etat-Major, officier ouvert, intelligent et entreprenant, conscient de l'enjeu "sécurité intérieure" dont son Arme sera l'élément prépondérant. Dans cette phase d'évolution capitale pour le Rwanda, il importera que le soutien apporté par la France ne se démembrasse pas.